

le mardi 3 mai 2005

13 h

Prière.

M. Jamieson (Saint John-Fundy) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition d'élèves de l'école secondaire Simonds, qui exhortent le gouvernement à retourner à la table de négociation afin d'en arriver à un contrat avec la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick. (Pétition 30.)

---

L'hon. E. Robichaud dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Projet de recherche sur les décès par suicide au Nouveau-Brunswick entre avril 2002 et mai 2003 : Centre de recherche Hôpital Douglas*.

---

Le président remercie les parlementaires et les membres du personnel de l'Assemblée législative qui ont participé au 16<sup>e</sup> colloque législatif pour élèves en fin de semaine.

---

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les deux heures réservées à l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick.

---

Conformément à l'avis de motion 75, M. Paulin, appuyé par M. Foran, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement a promis une réponse au rapport du Comité spécial de l'approvisionnement en bois ;

attendu que huit mois se sont écoulés depuis ;

qu'il soit résolu que, le mercredi 11 mai 2005, l'Assemblée législative consacre la journée de séance entière, après les affaires courantes, à un débat sur la réponse du gouvernement au rapport du Comité spécial de l'approvisionnement en bois.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le débat se termine. La motion 75, mise aux voix, est rejetée.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, M. Holder prend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 18 h.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans les avis de motion 56 et 60 (2 mai 2005).